



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-22242>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-22242**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Eaubonne

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21950203600011

Ville : Eaubonne

Code postal : 95600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/entreprise>

Identifiant interne de la consultation : 2024-003

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service marchés

Adresse mail du contact : Service-marches@eaubonne.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Certificats de qualification professionnelle ou équivalent ou certificats de capacité fournis par d'autres donneurs d'ordres pour des prestations similaires. Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention " architecture et patrimoine " ou de tout autre diplôme reconnu de niveau équivalent. Les candidats devant être inscrits à l'ordre des Architectes, ils devront donc remettre à l'appui de leur offre leur attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes. Ainsi, les travaux étant à la fois des travaux de rénovation et de restauration, le titulaire devra être en mesure de prouver qu'il dispose du diplôme requis au sens de l'article R. 621-26 du Code du Patrimoine, c'est-à-dire être architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention " architecture et patrimoine " ou de tout autre diplôme reconnu de niveau équivalent.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Attestation de régularité fiscale et de vigilance de l'URSSAF ou équivalent.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Présentation d'une liste des principales références dans les domaines de la consultation effectuées au cours des trois dernières années (2021/2022/2023), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références pourront être prouvées par des attestations des destinataires ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 29/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Le détail des critères d'attribution figure à l'article 6.3 du règlement de la consultation.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2024-003

Code CPV principal - Descripteur principal : 71200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des façades et menuiseries extérieures de l'Hôtel de Mézières sis 14 avenue de l'Europe à Eaubonne. Le contenu des éléments de mission est celui qui figure aux articles L.2431-1 à L.2431-3 et R.2431-1, R.2431-18 du Code de la Commande Publique. Le maître d'oeuvre désigné sera soumis à l'exécution d'une mission de maîtrise d'oeuvre composée des éléments suivants : - Etudes de diagnostic ; - APS (Avant- Projet Sommaire) ; - APD : Avant- Projet Détaillé ou Définitif (compris dossier permis ou déclaration préalable) ; - PRO (études de projet) ; - ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux) ; - VISA des études d'exécution et de synthèse ; - DET (direction de l'exécution des travaux) ; - AOR (assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement). Aucune option ou variante n'est souhaité ou autorisée. Une prestation supplémentaire éventuelle d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier (OPC) est obligatoirement à proposer par les candidats. L'acheteur précisera lors de l'attribution s'il choisit de retenir la prestation supplémentaire éventuelle.

Lieu principal d'exécution du marché : Eaubonne

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 120000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les critères de classement des offres figurent à l'article 6.3 du règlement de la consultation. En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex Téléphone : 01 30 17 34 00 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel, introduit avant la conclusion du contrat (voir art. L. 551-1 et suivants du code de justice administrative) avant l'expiration du délai de Stand-Still qui est de 11 jours francs à compter de la date d'envoi de la décision de rejet (pour les consultations dans lesquelles sont respect est obligatoires ou celles pour lesquelles l'acheteur

décide d'y recourir de manière facultative) ; - Référé contractuel introduit après la conclusion du contrat (voir art. L. 551-13 et suivants du code de justice administrative), dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci ; - Recours pour excès de pouvoir contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision négative, conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative ; - Recours en contestation de validité du contrat, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation (voir CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n°358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/02/2024